

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 13
Avis aux éducateurs	p. 15
PV Commission Sportive	p. 16
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 24
PV Commission Jeunes	p. 30
Informations diverses	p. 36

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 15 avril
Commission de Discipline

Mardi 16 avril
Commission Futsal

Jeudi 18 avril
Commission de Discipline
Commission des Jeunes

Vendredi 19 avril
Arbitrage – Prépa Ligue
Bureau Commission Départementale
d'Arbitrage

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

BATI Sport®
Contractant général sports loisirs
CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS

JOURNÉE GARDIEN DE BUT



Plus d'informations page 7

JOURNÉE DES FÉMININES

Il est toujours possible de s'inscrire !

Le formulaire d'inscription et un récapitulatif des inscriptions sont disponibles pages 5 et 6.

ELECTION COMITÉ

Appel à candidature ouvert
jusqu'au :**Mardi 30 avril 2024**

Plus d'infos page 4

ANS 2024

Les dossiers d'inscription
doivent être déposés avant le :**Mardi 30 avril 2024**

Plus d'infos page 9



PARTENAIRE

Une présence nationale

LES RÉALISATIONS BATISPORT DANS
TOUTE LA FRANCE

BATISport®
Contractant général sports loisirs
CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS



Couvertures

Découvrez notre nouveau concept de **couverture de terrains de sport**

- Couverture de terrain multisports,
- Couverture terrain de tennis,
- Couverture de terrain de foot,
- Couverture de boulodrome, etc.

Savoir-faire

- Structure bois lamellé-collé,
- Couverture métallique bac acier,
- Couverture textile,
- Couverture translucide.



Tribunes

Construction de tribunes modulaires

- Tribunes de stade foot
- Tribunes de stade rugby
- Tribunes-vestiaires

Rénovation de tribunes

- Réhabilitation de tribunes
- Mise aux normes de tribunes

Savoir-faire breveté

- Tribunes en bois lamellé-collé,
- Tribunes en métal et lamellé-collé,
- Tribunes métal-béton.



Vestiaires

- Construction vestiaires modulaires
- Construction tribunes-vestiaires

Savoir-faire

- Construction modulaire type industrialisé



Gradins

- Construction gradins
- Rénovation gradins



Tribunes-Vestiaires

Modules tribunes et vestiaires

- Construction de tribunes-vestiaires
- Rénovation de tribunes-vestiaires

Savoir-faire

- Construction modulaire industrialisée



Solutions spécifiques

Construction d'équipements sportifs spécifique formes et dimensions sur mesure

- Tribunes
- Vestiaires
- Tribunes-vestiaires



AVIS AUX CLUBS



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Poitiers, le 14 février 2024

Chères Présidentes, Chers Présidents,

A l'occasion des rencontres de ce week-end, de nouveaux et graves incidents ont eu lieu et notamment deux bagarres générales entre joueurs. Ces événements affectent gravement notre communauté footballistique et nécessitent une action collective de notre part. C'est pourquoi, j'ai réuni en urgence un bureau de District.

Lors de la réunion organisée par la Ligue la semaine dernière, j'ai déjà exprimé notre profonde préoccupation face à la recrudescence des actes de violence sur les terrains de football.

Il est impératif que nous agissions rapidement et de manière décisive pour endiguer cette violence et protéger l'intégrité du sport que nous chérissons tous. Des plaintes sont en cours et il appartiendra aux Tribunaux de se prononcer sur les responsabilités.

J'ai également fait appel ce jour aux autorités de l'Etat, tant du Préfet pour mobiliser tous les moyens de l'Etat pour nous aider à lutter contre cette violence sociétale qui n'a pas sa place dans les enceintes sportives, que du Procureur pour qu'il appelle, lors des prochaines audiences, à la sévérité des sanctions à l'encontre de celles et ceux qui font l'objet de poursuites.

Parmi les autres propositions émises par le Bureau un durcissement des sanctions disciplinaires et financières à l'encontre des fautifs (pénalités de point – amendes – suspension de terrain et renforcement aggravé des sanctions contre les mis en cause).

Je sais votre engagement en tant que dirigeant sur ce sujet de la plus haute importance, et que vous en faites une priorité. C'est la raison pour laquelle, je vous encourage à renforcer votre action pour sensibiliser vos joueurs, entraîneurs et supporters à l'importance du fair-play et du respect des règles du jeu. Nous devons tous prendre nos responsabilités pour garantir que le football reste un espace de convivialité et de compétition saine.

Je vous prie de croire, Chères Présidentes, Chers Présidents, à l'assurance de mes salutations les plus chaleureuses et sportives.

Le Président du District,
Stéphane BASQ



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : district@foot86.fff.fr



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION – APPEL À CANDIDATURE

L'élection du Comité de Direction du District de la Vienne de Football aura lieu lors de l'Assemblée Générale **du vendredi 31 mai 2024** à Rouillé.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du lundi 25 mars 2024 au mardi 30 avril 2024, à minuit.**

Toute candidature doit obligatoirement être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : elections2024@foot86.ff.fr

* * *

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District de la Vienne de Football,
- L'élection a lieu au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation (article 13.3 des Statuts du District de la Vienne de Football – Mode de scrutin).

Vous pouvez consulter les statuts du District de la Vienne de Football sur notre site internet.

* * *

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire disponible sur notre site Internet via les liens suivants :

- Déclaration de candidature de liste : [cliquez ici](#)
- Déclaration individuelle de non-condamnation du candidat : [cliquez ici](#)

DATES À RETENIR

- Journée des Féminines : **samedi 27 avril** à Neuville de Poitou
- Journée Nationale des Débutants : **samedi 18 mai** à Naintré
- Assemblée Générale électorale : **vendredi 31 mai** à Rouillé
- Finales Jeunes : **samedi 1^{er} juin** à Buxerolles
- Finales Séniors : **fin juin** à Châtelleraut
- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)

APPLICATION FMI

L'application « FMI » développée par la FFF afin de permettre de faire des feuilles de match informatisées n'est plus disponible via le Play Store ou bien l'Apple Store sur les appareils récents. Pour pallier ce problème, nous avons mis à votre disposition un Drive partagé « Applications » depuis lequel vous pourrez télécharger la FMI au format .apk, vous permettant ainsi de l'installer manuellement sur votre tablette.

Pour se faire, il faut se rendre sur Google Drive depuis votre messagerie officielle avec votre tablette :

1. Installer « Google Drive » sur votre tablette si l'application n'est pas déjà installée.
2. Connectez-vous à votre « compte officielle » (**n°affiliation@lfna.fr**)
3. Allez dans l'onglet « **Fichiers** » puis « **Drive Partagés** ». Vous y trouverez un dossier « **Applications** »
4. Téléchargez le fichier « **Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk** » puis cliquez dessus pour l'installer. Il peut vous être demandé d'autoriser l'installation d'application à partir de Google Drive.



JOURNÉE DES FÉMININES

JOURNÉE DES FÉMININES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

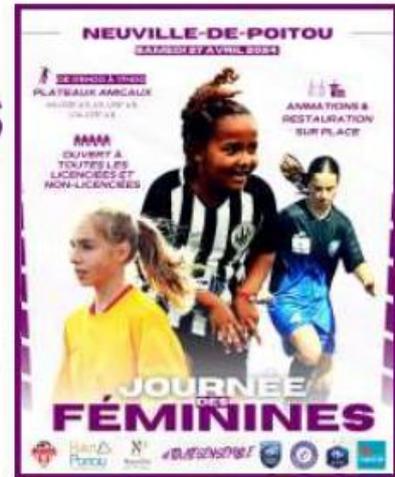
Nom du club **OU** du groupement

Nom du responsable

Email.....

Téléphone.....

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Plateaux U6-U10F ➡ Foot à 5

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager

ET Nombre de joueuses que vous souhaitez engager

Toutes les licenciées sont conviées à cette manifestation.

Des équipes seront constituées sur place si nécessaire.

Plateaux U11-U13F ➡ Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager

ET Nombre de joueuses que vous souhaitez engager

Plateaux U14-U17F ➡ Foot à 8

Nombre d'équipe(s) que vous souhaitez engager

ET Nombre de joueuses que vous souhaitez engager

⚠️ Aucun match de compétition ne sera reporté à cette date
6 demi terrains seront disponibles afin d'optimiser le temps de jeu pour chaque équipe.

Retourner ce document au siège du District ou par mail
(district@foot86.fff.fr)

AVANT LE LUNDI 8 AVRIL 2024



Les inscriptions pour la journée des féminines, qui aura lieu le samedi 27 avril, à Neuville-de-Poitou, prennent bientôt fin !

Placée sous le signe de l'amusement, cette journée festive se déroulera sous la forme de plateaux, de la catégorie U6 à U17F, que les filles soient licenciées ou non.



Ci-dessous le récapitulatif des inscriptions :

Journée des féminines 2023-2024							
Clubs	U6-U10F		U11-U13F		U14-U17F		
	Joueuses	Equipes	Joueuses	Equipes	Joueuses	Equipes	
VOUNEUIL BERUGES	2	0	9	1	0	0	
GJ SUD HAUT POITOU	5	1	12	1	0	0	
POTIERS STADE	8	1	12	1	20	2	
POTIERS 3 CITES	5	1	8	1	16	2	
LUSIGNAN	5	1	8	1	16	2	
NIEUIL L'ESPOIR	7	1			10	1	
LOUDUN			5	1	15	2	
MONTMORILLON	5	1	8	1	25	3	
NEUVILLE			8	1	16	2	
Gj VVM CHAUVIGNY	7	1	22	2	12	1	
BUXEROLLES/ASAC			8	1			
JAUNAY MARIGNY	5	1	8	1	16	2	
GJ AVENIR 86	1		5		2		
POTIERS ASAC			8	1	8	1	
SO CHATELLERAULT					8	1	
GJ 3 VALLEES 86	5	1					
MIGNE AUXANCES					10	1	
LA CHAPELLE BATON	5	1	8	1			
Estimation des effectifs	60		129		174		363
Estimation des équipes	10		14		20		44

Pour rappel, il est encore possible de vous inscrire via le formulaire d'inscription (page 5). Toutes les jeunes filles sont conviées, [licenciées ou non](#).

Si vous n'avez pas suffisamment de joueuses pour former une équipe, nous les constituerons sur place si nécessaire.

JO 2024 : VOTRE CLUB ENTRE EN JEU

En 2024, votre club entre en jeu

Cette année olympique constitue une opportunité exceptionnelle pour aller à la rencontre d'un public nouveau et mettre en lumière la diversité des pratiques.

À cet effet, la FFF lance la plateforme « le Foot entre en Jeu » à destination des clubs.

Lien d'accès à la plateforme : [Fédération Française de Football \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)





JOURNÉE GARDIEN DE BUT

Le District de la Vienne, par l'intermédiaire de Christian Savigny, membre de la Commission Technique, organise deux journées « gardien de but » durant les vacances de Pâques. Ces journées s'adressent à tous les licencié(e)s U8 à U13 garçons et filles.

L'encadrement sera composé de Christian Savigny, Xavier Pointot (entraîneur des gardiens du Stade Poitevin), Mathis Tallon (gardien de l'US Chauvigny) Hervé Klein et Johan Martin, tous spécialistes du poste.

Module découverte :

Une journée découverte du poste de gardien de but se déroulera le **mardi 23 avril de 13h30 à 17h00 au stade de la Varenne (terrain synthétique) à Saint-Benoît.**

- pour les U8, U9, U10, garçons et filles

Programme de l'après-midi :

13h30/16h : Ateliers spécifiques du poste de gardien de but.

16h/17h : Débrief puis goûter offert par le District et clôture de la journée.

Inscriptions directement sur place.

Module perfectionnement :

Une journée perfectionnement du poste de gardien de but se déroulera le **mercredi 24 avril de 9h00 à 17h30 au stade de la Varenne (terrain synthétique + enherbé) à Saint-Benoît.**

- pour les U11, U12, U13, garçons et filles

Programme de la journée :

9h00/9h30 : Accueil et présentation de la journée

10h/12h : Ateliers spécifiques du poste de gardien de but

12h/13h30 : Déjeuner (**prévoir son pique-nique**)

13h30/14h30 : Échanges

14h30/16h30 : Retour sur le terrain et ateliers spécifiques

16h30/17h30 : Débrief puis goûter offert par le District et clôture de la journée.

Inscriptions directement sur place.



TOUTES FOOT 2023-2024



Pour la deuxième année d'affilée, la Fédération Française de Football reconduit l'appel à projets « Toutes Foot ».

Mis en place par la Direction technique nationale (DTN) et la Ligue du Football Amateur (LFA), en partenariat avec le Crédit Agricole et soutenu par Nike, ce programme vise à poursuivre le développement de la pratique féminine et à favoriser l'accessibilité des jeunes filles et femmes à tous les rôles dans le football (joueuses, éducatrices, arbitres, dirigeantes).

Tous les projets concernant les actions mises en place au cours de la saison jusqu'en mai 2024, sur les thèmes suivants sont éligibles :

- attirer, accueillir et fidéliser les pratiquantes ;
- intégrer des femmes dans leurs équipes (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante, accompagnement et valorisation de nouvelles licenciées) ;

À noter que l'inscription des clubs à ce dispositif permet de concourir pour le prix Sensationnelles 2024, porté par Intermarché.

Tous les clubs qui souhaitent participer à cette opération doivent se rendre sur [la plateforme dédiée](#) et y déposer la fiche descriptive dûment complétée **avant le 5 mai 2024** en renseignant plusieurs informations :

- Les informations générales (numéro d'affiliation, nom du club, coordonnées, district, ligue)
- Les Indicateurs (nombre de licenciés et de licenciées)
- La description de l'action (concept, objectif, date, lieu)
- L'évaluation de l'impact du projet (nombre de participantes, profil)
- Les axes d'amélioration et perspectives (reconduction de l'action, échéance, évolutions).

Après leur inscription, les clubs inscrits auront la possibilité d'envoyer par mail une vidéo (2 minutes maximum).

Un jury départemental devra sélectionner 3 clubs pour la phase régionale.

Les clubs engagés recevront un bon d'achat Nike et les projets retenus à l'issue du jury national seront récompensés lors de la Cérémonie des Trophées qui réunira les lauréats au CNF Clairefontaine les 29 et 30 juin 2024.

A VOUS DE JOUER !





ANS 2024 : DISPOSITIF CLUBS – PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Pour faire suite à la campagne 2023 comptabilisant près de 2000 actions soutenues et représentant près de 2.5 M€ attribués aux clubs F.F.F, la Fédération relance pour la 6^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.

La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses priorités de développement, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement et la promotion des programmes éducatifs
- La prise en compte des enjeux sociétaux

Le dossier devra être déposé au plus tard le **30 avril 2024** sur la plateforme [Le Compte Asso](#).

Plus d'informations à venir par mail.

VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Les systèmes d'information de la FFF ont été la cible d'une tentative de cyberattaque.

Le process de sécurité informatique de la FFF a permis de déceler l'exfiltration frauduleuse de données de licenciés et de la circonscrire.

La FFF a porté plainte auprès des autorités judiciaires et déclaré la violation de données personnelles auprès de la CNIL.

La FFF coopère également avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI).

La protection des systèmes informatiques de la FFF va être encore renforcée et des mesures de sécurité supplémentaires sont déjà en cours de mise en œuvre.

CDOS – PROCHAINES FORMATIONS

Soirées thématiques pour échanger avec des spécialistes le temps d'une soirée (gratuit) :

- **Les fondamentaux de la préparation physique**, lundi 6 mai 2024
[Soirée thématique : Les fondamentaux de la préparation physique - CDOS 86](#)
- **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles**, jeudi 23 mai 2024
[Soirée thématique : Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles - CDOS 86](#)

Formation PSC1, formation certifiante sur une journée (60€), jeudi 6 juin 2024

[Formation PSC1 - 6 juin 2024 - CDOS 86](#)

Formation professionnelle pour développer ses compétences (payant) :

- **Construire et mettre en œuvre votre projet associatif**, jeudi 16 mai 2024
[Construire et mettre en œuvre votre projet associatif - Formation Sport Nouvelle-Aquitaine \(formation-sport-nouvelle-aquitaine.org\)](#)



DIMANCHE 28 AVRIL 2024 : JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Afin de respecter cette journée d'hommage, nous demanderons aux différentes équipes jouant le 27 ou le 28 avril d'observer une minute de silence avant chaque match/manifestation.

Vous trouverez ci-dessous le programme de la cérémonie qui sera organisée le dimanche 28 avril 2024, à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation sur Poitiers.

PROGRAMME

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

dimanche 28 avril 2024

9h45 : Monument du réseau Renard - Cimetière de Chilvert

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise

10h15 : Butte des fusillés de Biard

- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- couplet de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant des partisans (chorale Chantons Liberté)

11h : Monument de la Résistance et de la Déportation - parc de Blossac

- lecture du message de l'association des déportés
- dépôt de gerbes
- sonnerie aux Morts (musique du CEP)
- minute de silence
- refrain de la Marseillaise (chorale Chantons Liberté)
- chant Nuit et brouillard (chorale Chantons Liberté)
- chant des Marais (chorale Chantons Liberté)

Une réception sera offerte par la Ville, à l'issue de la cérémonie du Monument de la Résistance et de la Déportation dans les Jalons de Blossac - 9 rue de la Tranchée - Poitiers

Des cars seront mis à la disposition des personnes qui souhaitent accompagner la délégation officielle aux différents monuments. Ils stationneront à partir de 9h15, devant l'entrée du parc de Blossac, (départ 9h25 précises), et assureront, après les cérémonies, le retour au même lieu.



AEF 86 – VISITE DU CENTRE DE FORMATION DU FC LORIENT

L'Amicale des éducateurs de la Vienne souhaitait organiser une visite d'un centre de formation d'un club Pro. Patrick ECALLE a été choisi par l'AEF 86 pour s'occuper de cette mission.

Après plusieurs démarches auprès des clubs Pros, leur choix s'est porté sur le F.C. LORIENT.

L'AEF 86, organise une visite du [centre de formation du F.C. LORIENT](#), le **mercredi 15 mai 2024** :
Transport mini bus

Programme :

- Rendez-vous à **5 h 45 au District de la Vienne de Football**, 1 rue François Prat 86000 Poitiers, ou, **au Péage A10 Poitiers Nord, pour un départ à 6 h**, arrivée vers 10 h
- Accueil par Frédéric BODINEAU (Directeur du centre de formation)
- 10h30 : Entraînement du groupe professionnel et N2
- Debrief avec éducateur (à confirmer)
- Repas 13h30 au centre
- Après-midi : Entraînements équipes Préformation
- Départ : vers 17 h (à confirmer)

Pour cette journée le centre ne peut accueillir qu'une vingtaine de personnes. Les 22 premières inscriptions accompagnées du règlement seront retenues.

Pour vous inscrire à cette journée, il faut envoyer une pré-inscription par mail à Serge GROLLEAU (sergioassurisk@assurisk.fr).

Pour valider votre inscription, il faut aussi envoyer votre coupon réponse (page suivante) avant le **15 avril 2024**, à :

- Monsieur Patrick ECALLE – 19, allée de Chitré – 86000 POITIERS, accompagné d'un chèque de 50 € (repas compris) pour les amicalistes ou 65 € (repas compris) pour les non amicalistes à l'ordre de l'Amicale des Educateurs de la Vienne.





Coupon Réponse :

Visite du centre de formation du F.C. LORIENT

Nom :

Prénom :

N° tel portable :

Adresse e-mail :

NOM :	Prénom :	Club :
Adhérent amicale : <i>(entourer la réponse)</i>	oui	non
Nombre de personne :		

Signature :

Coupon réponse à envoyer accompagné du chèque à l'ordre de l'AEF 86 à l'attention de M. Patrick ECALLE - 19, allée de Chitré – 86000 POITIERS



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

ÉCOLE D'ARBITRAGE

La quatrième école d'arbitrage – **sur le terrain** - aura lieu **le samedi 20 avril prochain** sur le terrain synthétique de ST ELOI - rue de l'Elorn à Poitiers.

Rendez-vous à 9h15 pour un début à 9h30 (fin prévue vers 11h30).

Programme : ateliers de psychomotricité sur les incontournables, questions Evalbox, questions ouvertes et énigmes.

Pensez à prévoir :

- une tenue d'arbitre pour l'activité terrain (+ coupe-vent / kway / sweat selon les conditions météo) avec cartons
- chaussures adaptées à la surface synthétique (pas de vissées)
- stylo
- le nécessaire pour se doucher
- une bouteille d'eau.

Merci de répondre au questionnaire transmis par mail concernant votre participation ou non.



MESSAGE DES PRÉSIDENTS



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*



Poitiers, le 15 février 2024

À l'ensemble des arbitres du
District de la Vienne de Football

Chers Collègues,

Nous venons vers vous pour insister sur l'importance cruciale de notre engagement commun à garantir la sécurité et le respect sur les terrains de football. Les récents incidents inacceptables, tels que l'agression de trois de nos arbitres et de deux bagarres générales entre des équipes et supporters, exigent une réponse ferme de notre part.

Ainsi le Bureau de District, réuni le 13 février 2024, a pris la décision unanime de durcir les sanctions disciplinaires pour tout acte de violence, d'intimidation ou de manque de respect envers les arbitres. Nous ne tolérerons aucun comportement qui met en danger la sécurité et l'intégrité de nos arbitres, qui sont au cœur de notre sport. Il appartient à la commission compétente d'agir en ce sens.

Parallèlement, nous avons également sollicité les autorités compétentes, notamment le Préfet de la Vienne et le Procureur de la République pour les informer de ces incidents et recueillir leur soutien dans la mise en place de mesures préventives et répressives.

Nous tenons à vous assurer que le District est pleinement engagé à soutenir et à protéger ses arbitres. Nous prendrons toutes les options nécessaires pour assurer leur sécurité et pour faire respecter l'autorité.

Nous vous remercions de votre dévouement continu à l'arbitrage et nous sommes reconnaissants de votre contribution à la promotion des valeurs du football.

Très sportivement,

Le Président du District,
Stéphane BASQ

Le Président de la C.D.A.,
Bruno DUPUIS



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers

Tel : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : district@foot86.fff.fr



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé au Positionnement afin de pouvoir effectuer les suivantes.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 10 avril 2024
Procès-verbal n° 19

Président M. Éric MAIOROFF
Présent MM. Grégory BOUCHET, Didier DANIEL et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 18 sans modification.

A noter les prochaines dates de rattrapages :

-21/04/24
-28/04/24 (sauf D1 et D2)
- Mercredi 1/05/24
- Mercredi 8/05/24
-12/05/24

Les dates de rattrapage seront actualisées en fonction du parcours des équipes dans les différentes Coupes.

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D2	A	12	20/01/24	26666844	Oyré Dangé (1)	Mirebeau (1)	Arrêté à la 45ème min pour terrain impraticable	01/05/24
D2	B	3	08/10/23	26664851	Rouillé (1)	St Julien L'Ars (1)	Décision commission d'Appel	21/04/24
D2	B	12	20/01/24	26664907	FC 3 Vallées (2)	Brion St Secondin (1)	Arrêté à la 21ème min pour terrain impraticable	01/05/24



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1	/	6	25/11/23	26529433	Valdivienne (1)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	08/05/24
D1	/	10	10/12/23	26529455	Valdivienne (1)	Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D1	/	11	14/01/24 28/01/24	26529461	Montamisé (1)	Vicq sur Gartempe (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	21/04/24
D1	/	11	13/01/24 27/01/25	26529466	Valdivienne (1)	Stade Poitevin (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	01/05/24
D1	/	15	03/03/24 17/03/24	26529489	Beaumont St Cyr (2)	Montamisé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	01/05/24
D2	A	8	19/11/23 07/01/24	26668816	La Pallu (1)	Ingrandes (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D2	A	10	10/12/23	26668828	Mirebeau (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	12/05/24
D2	A	11	14/01/24 28/01/24	26668838	La Pallu (1)	Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D2	A	14	11/02/24	26668852	Availles en Châtelleraut (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D2	A	14	11/02/24	26668853	Nord Vienne (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D2	A	16	10/03/24	26668866	Nord Vienne (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D2	A	16	10/03/24	26668867	Thuré-Besse (1)	Neuville (3)	Arrêté municipal	21/04/23
D2	B	6	26/11/23	26664868	Valence en Poitou OC (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	08/05/24
D2	B	6	26/11/23	26664869	Brion St Secondin (1)	Poitiers CEP (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	08/05/24
D2	B	8	19/11/23 07/01/24	26664880	Brion St Secondin (1)	Valence en Poitou OC	Arrêté municipal	21/04/24
D2	B	11	14/01/24 28/01/24	26664899	Poitiers Cep (1)	Fleuré (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	21/04/24
D2	B	11	13/01/24 27/01/25	26664902	ACG Foot Sud 86 (1)	FC 3 Vallées 86 (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	20/04/24
D2	B	12	21/01/24	26664905	Chauvigny (3)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	14	11/02/24	26664917	Sèvres Axaumont (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	14	11/02/24	26665000	Fleuré (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D2	B	16	10/03/24	26664932	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	08/05/24
D3	A	12	11/02/24	26818009	Coussay les Bois (1)	Boivre (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	A	13	03/03/24 17/03/24	26818013	Moncontour (1)	Vouillé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	A	14	10/03/24	26818019	Coussay les Bois (1)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	A	14	10/03/24	26818021	Cernay-St Genest/L Ervigne (1)	Boivre (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	B	11	04/02/24	26533006	Colombiers (1)	Châtelleraut Portugais (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	B	12	11/02/24	26531167	Naintré (2)	Oyré Dangé (2)	Terrain Impraticable	28/04/24
D3	B	14	10/03/24	26559304	Châtelleraut Portugais (2)	Pleumartin La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	B	14	10/03/24	26559307	Leigné sur Usseau (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	B	14	10/03/24	26666990	Ozon (2)	Avanton (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D3	B	14	10/03/24	26666991	Beaumont St Cyr (3)	Colombiers (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	C	6	25/11/23 23/12/23	26667028	FC 3 Vallées 86 (3)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	20/04/24
D3	C	14	10/03/24	26667065	Neuil l'Espoir (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D3	D	10	20/01/24	26667335	Vivonne (1)	Lusignan (1)	Reporté sur place terrain impraticable	20/04/24
D3	D	12	10/02/24	26667339	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	27/04/24
D3	D	14	09/03/24	26559347	Vivonne (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D3	D	14	10/03/24	26667115	Château Larcher (2)	Sommières St Romain (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	A	8	19/11/23 07/01/24	26559787	Coussay en Mirebeau (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	A	12	11/02/24	26559807	St Christophe (1)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	A	12	11/02/24	26818081	Châtelleraut SO (3)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	A	12	10/02/24	26818080	Les Trois Moutiers (1)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	A	14	10/03/24	26559813	St Christophe (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	A	14	10/03/24	26559814	Les Trois Moutiers (1)	Vouzailles (1)	Arrêté municipal	27/04/24
D4	A	14	10/03/24	26818084	ASM (1)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	A	14	10/03/24	26818085	Châtelleraut SO (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	6	26/11/23	26559859	Cenon/Vouneuil (1)	Ozon (3)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	B	8	19/11/23 07/01/24	26559866	Cenon/Vouneuil (1)	Thuré-Besse (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	B	12	11/02/24	26532002	Naintré (3)	Availles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	12	11/02/24	26559882	Bonneuil Matours (1)	Thuré-Besse (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	14	10/03/24	26559890	Bonneuil Matours (1)	Availles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	B	14	10/03/24	26559891	Ozon (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	B	14	10/03/24	26559892	Ouzilly (1)	Naintré (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	C	8	19/11/23 07/01/24	26818792	Dissay (1)	Lavoux Linières (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	D	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26667157	Adriers (1)	Nalliers (1)	Terrain impraticable	01/05/24
D4	D	10	21/01/24	26667169	Leignes sur Fontaine (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	D	12	11/02/24	26667180	St Savin St Germain (2)	Vallée du Salleron (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	D	12	10/02/24	26667182	Adriers (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	D	14	10/03/24	26667188	St Savin St Germain (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	D	14	10/03/24	26667189	Nouaillé (3)	Neuil l'Espoir (3)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	D	14	09/03/24	26667192	Adriers (1)	Leignes sur Fontaine (2)	Arrêté municipal	27/04/24
D4	D	16	07/04/24	26667199	Villeneuve (1)	Neuil l'Espoir (3)	Arrêté municipal	28/04/24



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT MA SCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D4	E	12	11/02/24	26533262	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	E	12	11/02/24	26667304	Lusignan (2)	Usson Isle (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D4	E	13	17/02/24	26667307	Champagné/Vivonne (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	E	14	10/03/24	26533272	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	E	14	09/03/24	26667250	Rouillé (2)	Champagné/Vivonne (1)	Arrêté municipal	20/04/24
D4	E	14	10/03/24	26667308	Lusignan (2)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D4	F	12	11/02/24	26667409	Château Larcher (3)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D4	F	14	10/03/24	16837065	Cissé (1)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	A	12	11/02/24	26560149	Moncontour (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	A	12	11/02/24	26560152	St Léger de Montbrillais (2)	Sammarçoles/3Moutiers/ASM (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	A	14	10/03/24	26560161	Moncontour (2)	Nord Vienne (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	8	19/11/23 07/01/25	26667480	Antran (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	B	7	12/11/23 17/12/23 14/01/24	26823048	Coussay les Bois (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	12	11/02/24	26667498	Antran (3)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	14	10/03/24	26667510	Vicq sur Gartempe (3)	Cernay-St Genest/L'Envigne (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	B	14	10/03/24	26823106	Coussay les Bois (2)	Usseau (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	B	16	07/04/24	26667518	Pleumartin La Roche Posay (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	27/04/24
D5	C	8	19/11/23 07/01/25	26892396	Colombiers (2)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	C	10	21/01/24	26892404	Colombiers (2)	Jaunay-Marigny (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	C	12	11/02/24	26892416	Cenon/Vouneuil (2)	Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	C	14	10/03/24	26892422	Colombiers (2)	Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	C	14	10/03/24	26892426	Cenon/Vouneuil (2)	Beaumont St Cyr (4)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	D	8	19/11/23 07/01/25	26667660	La Pallu (2)	Avanton (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	E	6	26/11/23	26668210	Lavoux Liniers (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	E	8	19/11/23 07/01/25	26667750	Fleuré (3)	Jardres (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	E	12	11/02/24	26667768	Fleuré (3)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	E	14	10/03/24	26668224	Fleuré (3)	Bonnes (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	E	14	10/03/24	26668225	Poitiers ASAC (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	F	8	19/11/23 07/01/25	26846186	Smarves-Iteuil/Fontaine (4)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	F	12	11/02/24	26846205	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	F	12	11/02/24	26846206	Smarves-Iteuil/Fontaine (4)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	F	14	10/03/24	26846213	Dissay (2)	St Benoît (3)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	G	10	21/01/24	26667936	Saulgé (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	G	8	18/11/23 06/01/25	26667926	La Chapelle Viviers (1)	Sillars (1)	Arrêté municipal	20/04/24
D5	G	14	10/03/24	26667956	Paizay le Sec (1)	Saulgé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	H	13	03/03/24 17/03/24	26565404	Château Larcher (4)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	H	14	10/03/24	26668027	Château Larcher (4)	Valence en Poitou OC (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	I	8	18/11/23 06/01/25	26668076	Adriers (2)	Savigné (1)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	I	10	21/01/24	26668088	Vernon (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	01/05/24
D5	I	12	11/02/24	26668096	Brion St Secondin (3)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	I	12	11/02/24	26668098	Vernon (1)	Adriers (2)	Arrêté municipal	28/04/24
D5	I	14	10/03/24	26668108	Brion St Secondin (3)	Adriers (2)	Arrêté municipal	21/04/24
D5	I	14	09/03/24	26668109	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Savigné (1)	Arrêté municipal	21/04/24



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26804028	Jaunay Marigny (1)	St Romans Les Melles	Arrêté municipal et motif impérieux	21/04/24
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852808	Niort St Florent (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852807	Echiré/Celles/Chauray (1)	Avenir 79/Niort Chamais/Orée (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D1	/	6	17/02/23 25/02/24	26852810	Valdivienne (1)	Bressuire (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	7	26/11/23 07/01/24	26852811	Gatinaise (1)	Niort St Florent (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	12	11/02/24	26804056	Avenir 79/Chamais/Orée (1)	Ligugé (1)	Arrêté municipal	01/05/24
Fém D1	/	12	11/02/24	26852830	Gatinaise (1)	Bressuire (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D1	/	13	10/03/24	26852834	Niort St Florent (1)	Avenir 79/Niort Chamais/Orée (1)	Arrêté municipal	12/05/24
Fém D1	/	13	10/03/24	26852836	Ligugé (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	12/05/24
Fém D2	/	13	10/03/24	26804181	Vicq sur Gartempe (1)	St Cerbouillé (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D2	/	13	10/03/24	26804183	Dissay (1)	Ste Eanne	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D3	C	4	10/03/24	27791364	Poitiers Gibaudeirie (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	21/04/24
Fém D3	C	4	10/03/24	27791366	L'Envgne (1)	ASM (1)	Arrêté municipal	21/04/24
U15F	A	4	9/03/24	27790117	Châtelleraut SO (1)	Cherveux (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U15F	B	2	03/02/24	27798557	Aigrefeuille (1)	Saintes (1)	Occupation de terrain	13/04/24
U15F	B	4	09/03/24	27798562	Aigrefeuille (1)	Bressuire (1)	CNA U15F	20/04/24
U11-U13F	A	3	09/03/24	27788906	Châtelleraut SO (1)	Loudun (1)	Arrêté municipal	20/04/24
U11-U13F	B	1	27/01/24	27788924	Poitiers Stade (1)	Parthenay Vienne (1)	Occupation de terrain	13/04/24
U11-U13F	B	3	09/03/24	27788933	La Chapelle Bâton (1)	Nieul L'Espoir (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789387	Venise Verte/St Ligaire (1)	Pays Néo Créchois (1)	Arrêté municipal	06/04/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789385	Niort St Florent (2)	Jaunay/Espoir Sud Poitiers (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U11-U13F	C	3	10/02/24	27789386	Lusignan (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	13/04/2024 13h00
U11-U13F	C	4	09/03/24	27789392	Gati foot (1)	Venise Verte/St Ligaire (1)	Terrain Impraticable	13/04/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS							
Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989458	Coussay les Bois (1)	Ozon (3)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Coupe Louis David	4	17/02/24	27989459	La Chapelle Viviers (1)	3 Vallées 86 (2)	Match non joué du tour précédent	08/05/24
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989460	Lusignan (1)	Rouillé (1)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Coupe Louis David	4	18/02/24	27989463	Quinçay (1)	Chauvigny (3)	Match non joué du tour précédent	21/04/24
Coupe Joliet Rousseau	2	18/02/24	27977327	Chatain (1)	Poitiers Beauileu FC (1)	Match non joué du tour précédent	21/04/24
Coupe Joliet Rousseau	2	18/02/24	27990088	St Christophe (1)	Cissé (1)	Match non joué du tour précédent	08/05/24
Coupe Joliet Rousseau	2	18/02/24	27990090	Saulgé (1)	Poitiers Gibaudeirie (1)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Challenge des Réserves	3	18/02/24	27989974	Sèvres-Anxaumont (2)	Avanton (2)	Match non joué du tour précédent	28/04/24
Challenge des Réserves	3	18/02/24	27990956	Thuré-Besse (2)	Nord Vienne (2)	Match non joué du tour précédent	01/05/24
Challenge des Réserves	4	21/04/24	28075018	Valdivienne (2)	FC 3 Vallées 86 (3)	Match de championnat	28/04/24
Coupe Tassin	2	29/03/24	28075008	Montmorillon (1)	Nouaillé (1)	Arrêté municipal	
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27991175	Bouresse/Queaux Moussac (2)	St Maurice Gençay (2)	Match reporté sur place	28/04/24
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27991179	Rouillé (3)	Pressac/Availles Limouzine (2)	Match non joué du tour précédent	21/04/24
Challenge Renaudie	3	18/02/24	27998292	Antran (3)	Beaumont St Cyr (4)	Match non joué du tour précédent	01/05/24

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS de CHALLENGE FEMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe du Poitou F		1	31/03/24	27936745	L'Envgne (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	14/04/24
Coupe du Poitou F		1	31/03/24	27936747	Montmorillon (2)	Vicq sur Gartempe (1)	Arrêté municipal	14/04/2024 13h00

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 26818003 : Moncontour (1) – Poitiers ASAC (1) en poule A du 04/02/2024

La commission enregistre la décision de la commission Discipline PV n°29 (28/03/24) qui donne match perdu par pénalité avec un retrait de trois points supplémentaires au club de Poitiers ASAC.

Match n° 26559309 : Pleumartin La Roche Posay (1) – Antran (2) en poule B du 24/03/24

Match arrêté à la 91^{ème} minute.

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°29 (03/04/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Antran (2) avec 3 buts à 0.

**Match n° 26533011 : Colombiers (1) – Ozon (2) en poule B du 03/03/24 remis le 17/03/24****Évocation**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (27/03/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Colombiers (1) avec 3 buts à 0.

Match n° 26533014 : Oyré Dangé (2) – Ozon (2) en poule B du 23/03/24**Évocation**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°29 (03/04/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Oyré Dangé (2) avec 3 buts à 0.

Match n° 26667195 : Poitiers 3 Cités (2) – Nouaillé (3) en poule D du 24/03/24**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (27/03/24) qui homologue le résultat mentionné sur la feuille de match.

Match n° 26531486 : St Maurice Gençay (1) – Poitiers CEP (2) en poule D du 23/09/24

Les délais légaux des différents recours étant dépassés la commission enregistre la décision de la commission d'Appel PV n°4 (5/12/23) et prend note de l'avis du CNOSF du 12/02/24 qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de St Maurice Gençay (1) pour en donner le gain à Poitiers CEP (2) avec 3 buts à 0.

Match n° 26667421 : Poitiers Gibauderie (2) – Smarves Iteuil (2) en poule F du 24/03/24**Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (27/03/24) qui enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 26818827 : Mignaloux Beauvoir (3) – Lavoux Liniers (1) en poule C du 24/03/24****Réserve**

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (27/03/24) qui enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Match n° 26667174 : Vallée du Salleron (1) – Leignes sur Fontaine (2) en poule D du 04/02/2024

La commission enregistre la décision de la **Commission de discipline PV n°28 (26/03/24)** qui sanctionne de **deux points de retrait** le club de Vallée du Salleron.

Forfait**Match n° 26667419 : Smarves Iteuil (2) – Vendelogne/Vouillé (1) en poule F du 30/03/24**

2^{ème} forfait de l'équipe de Vendelogne/Vouillé (1) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de Vendelogne

DEPARTEMENTAL 5**Match n° 26560127 : Monts sur Guesnes (1) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 14/01/24 remis le 31/03/24**

Match non joué

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°29 (03/04/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Monts sur Guesnes (1) pour en donner le gain à l'équipe de St Léger de Montbrillais (2) avec 3 buts à 0.

Match n° 26668225 : Poitiers Asac (2) – Lavoux-Liniers (2) en poule E du 10/03/24

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°28 (27/03/24) qui donne le match à jouer à une date ultérieure à fixer.

**Match n°26667791 : Fleuré (3) – St Julien L'Ars (2) en poule E du 14/04/24**

Demande du club de St Julien L'Ars pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)
Si la demande peut être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge du club de St Julien L'Ars

Match n°26667958 : Mazerolles Lussac (1) – La Chapelle Viviers (1) en poule G du 10/03/24

Dernière relance
La commission demande à recevoir la feuille de match papier avant **le mercredi 17 avril.**
Dossier en instance

Match n° 26668076 : Adriers (2) – Savigné (1) en poule I du 31/03/24

Arrêté municipal sur le terrain d'Adriers non communiqué à l'arbitre de la rencontre M. LECOMTE Jean-Pierre qui s'est déplacé, ses frais de déplacement (38€18) seront à la charge du District.

Match n° 26560174 : Monts sur Guesnes (1) – Beuxes (1) en poule A du 14/04/24

Demande du club de Beuxes pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)
Si la demande peut être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge du club de Beuxes

Forfait

Match n° 26667478 : Oyré Dangé (3) – Pleumartin La Roche Posay (2) en poule B du 30/03/24

1^{er} forfait de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (2) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Pleumartin La Roche Posay
Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. PADIOLEAU Vincent (17.84€) seront à la charge du club de Pleumartin La Roche Posay

Match n° 26823103 : Coussay Les Bois (2) – Buxeuil (1) en poule B du 31/03/24

1^{er} forfait de l'équipe de Buxeuil (1) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Buxeuil
Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. PICHARD Jean-Luc (29€44) seront à la charge du club de Buxeuil

Match n° 26892434 : Ouzilly/Thuré Besse (2) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 07/04/24

4^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly/Thuré Besse (2) (sans déplacement de Châtelleraut Réunionnais (1))
Amende de 33€ au club d'Ouzilly

Match n° 26667699 : Vouzailles (2) – Poitiers PTT (1) en poule D du 07/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Vouzailles (2) (sans déplacement de Poitiers PTT (1))
Amende de 33€ au club de Vouzailles

Match n° 26837217 : Smarves Iteuil (3) – Boivre (3) en poule D du 31/03/24

4^{ème} forfait de l'équipe de Boivre (3) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Boivre

Match n° 26667790 : Jardres (2) – Fleuré (3) en poule E du 07/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement de l'équipe de Fleuré (3))
Amende de 33€ au club de Jardres

Match n° 26667786 : Savigny L'Evescault (1) – Lavoux Liniers (2) en poule E du 07/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Lavoux Liniers
Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. DAUNAY Xavier (40€14) seront à la charge du club de Lavoux Liniers.

**Match n°26846225 : Poitiers 3 Cités (3) – St Benoit (3) en poule F du 07/04/24**

1^{er} forfait de St Benoit (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de St Benoit

Match n° 26667970 : Vallée du Salleron (2) – Paizay le Sec (1) en poule G du 07/04/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Vallée du Salleron (2) (sans déplacement de Paizay le Sec (1))

Amende de 33€ au club de Vallée du Salleron

Match n° 26668020 : St Maurice Gençay (2) – Rouillé (3) en poule H du 29/03/24

1^{er} forfait de l'équipe de Rouillé (3) (sans déplacement)

Compte tenu des raisons annoncées la commission n'amendera pas le club de Rouillé.

Match n° 26668034 : St Maurice Gençay (2) – Sommière St Romain (2) en poule H du 06/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Sommières St Romain (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Sommières St Romain

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M. RENAUD Simon (36€57) seront à la charge du club de Sommières St Romain

Match n° 26668118 : Brion St Secondin (3) – Blanzay (2) en poule I du 07/04/24

4^{ème} forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Blanzay

DEPARTEMENTAL 2 FEMININE**Match n° 26804200 : Lusignan (1) – St Eanne (1) du 05/05/24**

Demande du club de Lusignan pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres)

Si la demande peut être satisfaite, les frais de l'arbitre seront à la charge des deux clubs compte tenu des antécédents.

U11-U13F à 8 (géré par le 86)**Match n° 27788928 : Buxerolles/ASAC (2) – La Chapelle Bâton (1) en poule B du 03/02/24**

Dernière relance

La commission demande à recevoir la feuille de match papier avant **le mercredi 17 avril.**

COUPE ANDRE TASSIN**Forfait****Match n° 28075003 : Naintré (1) – Châtelleraut Portugais (1) du 07/04/24**

Forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement de Châtelleraut Portugais (1)), pas de disponibilité de date.

Amende de 33€ au club de Naintré

COUPE DU POITOU FEMININE à 11**Forfait****Match n° 27936744 : La Chapelle Bâton (1) – Naintré (1) du 31/03/24**

Forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Naintré



TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 25€

Match n°27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou F à 11 du 31/03/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

**Réunion (par voie électronique) du mercredi 10 avril 2024
Procès-verbal n° 30**

Présents : Mme Maryse MOREAU
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 29 (par voie électronique) du mercredi 03 avril 2024 avec la modification suivante :

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26531165 : Antran (2) – Colombiers (1) en Départemental 3 poule B du 24/02/24 remis le 30/03/24
- Match n° 26668099 : St Maurice Gençay (3) – Pressac / Availles Limouzine (1) en Départemental 5 poule I du 11/02/24 remis le 31/03/24
- Match n° 28075009 : Chasseneuil St Georges (2) – Beaumont St Cyr (3) en Challenge des Réserves du 30/03/24
- Match n° 28075011 : Jaunay Marigny (2) – Vicq sur Gartempe (3) en Challenge des Réserves du 31/03/24
- Match n° 27993480 : Valdivienne (3) – Savigny l'Evescault (1) en Challenge Marcel Renaudie du 25/02/24 remis le 31/03/24.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :
- l'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

Suite au report de la journée 13 de Départemental 3, 4 et 5, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

Depuis les 16 et 17/03/24, les Départemental 3, 4 et 5 sont à 5 journées de la fin du championnat.

Depuis les 06 et 07/04/24, les Départemental 1 et 2 sont à 5 journées de la fin du championnat.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2023 – 2024	MARS					AVRIL					MAI					JUN								
	2	9	16	23	30	1	6	13	20	27	1	4	8	9	11	18	20	25	1	8	15	22	29	
	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30						
Vacances scolaires et jours fériés																								
CHAMPIONNAT de D1 à D2 (poules de 12)	15	16	15	17	R	R	18	19	R	20	R	21			R	22					FC			
CHAMPIONNAT de D3 à D5 (poules de 10)	13	14	13	15	R	R	16	17	R	R	R	18			R	PC					FC			

Précision : en cas de matchs remis, toutes les équipes sont à 5 journées mais pas forcément à 5 rencontres de la fin de leur championnat.

**Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22 :**

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Foot Sud 86	Poitiers ASPTT
Antran	Ingrandes	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Rouillé
Biard	Ligugé	Smarves Iteuil
Blanzay	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Boivre	Migné Auxances	St Benoît
Brion St Secondin	Mirebeau	St Léger de Montbrillais
Buxerolles	Moncontour	St Maurice Gençay
Cenon sur Vienne	Montmorillon	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Naintré	St Saviol
Château Larcher	Nalliers	Stade Poitevin
Châtelleraut Portugais	Neuville	Thuré Besse
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	Usson l'Isle
FC 3 vallées 86	Ouzilly	Valdivienne
Fleuré	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
GJ Antoigné Ingrandes	Pleumartin La Roche Posay	Vicq sur Gartempe
GJ Avenir 86	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Asac	Vouzailles

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 28075013 : Poitiers 3 cités (2) – ACG Foot Sud 86 (2) en Challenge des Réserves du 31/03/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26667501 : Usseau (1) – Antran (3) en Départemental 5 poule B du 03/03/24 remis le 17/03/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 28075004 : Migné Auxances (1) – Poitiers Stade (2) en Coupe André Tassin fixé le 02/04/24

Feuille de match informatisée reçue (04/04/24 à 21h23) et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 28075005 : St Savin St Germain (1) - Ligué (2) en Coupe André Tassin fixé le 02/04/24

Feuille de match informatisée reçue (03/04/24 à 16h36) et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26667077 : Nieuil l'Espoir (2) – FC 3 Vallées 86 (3) en poule C du 06/04/24

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de FC 3 Vallées 86 (3) d'un joueur (licence n° 1142421039) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club du FC 3 Vallées 86 lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 17 avril 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

U17 / U18

Match n° 27764508 : GJ VVM Chauvigny (2) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir (1) en Départemental 2 poule C du 06/04/24

La Commission, dans l'attente d'un retour du service juridique de la LFNA, place le **dossier en instance.**



U15

Match n° 27748217 : Neuville (2) – Vouneuil Béruges (1) en Départemental 2 poule C du 06/04/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Vouneuil Béruges (06/04/24 à 19h51).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville, pour le motif suivant : des joueurs du club de Neuville sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Neuville (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de Neuville (1) évoluant en U15 Départemental 1 : Neuville (1) – Montmorillon (2) du samedi 23/03/24 que quatre joueurs (Ewan DESNOYERS, Lucas EVEN, Thiméo TOURAINE et Ethan VALLA) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Neuville (2) est en infraction avec les dispositions des articles 6. des règlements des compétitions de Jeunes et 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Neuville (2) pour en donner le gain avec 3 buts à 0 à l'équipe Vouneuil Béruges (1).

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Neuville.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

Courriel de réclamation du club de Vouneuil Béruges (09/04/24 à 00h05)

La réclamation ne sera pas traitée, la réserve avait déjà donné match gagné à l'équipe U15 de Vouneuil Béruges (1).

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 28075009 : Chasseneuil St Georges (2) – Beaumont St Cyr (3) du 30/03/24

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 29 du 03/04/24, concernant la réserve transformée en réclamation du club de Chasseneuil St Georges (31/03/24 à 11h08)

Réclamation sur la qualification de l'ensemble des joueurs de Beaumont St Cyr (3) figurant sur la feuille de match ayant participé à plus de 7 rencontres officielles en équipes supérieures (championnat et Coupes) alors que le règlement n'en autorisant que 3 joueurs maximum.

Considérant que le club de Beaumont St Cyr a été informé et n'a pas formulé d'observation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification des feuilles de matchs des équipes de Beaumont St Cyr (1) et (2) et de l'équipe U17 / U18 du GJ Dissay Beaumont que seuls 3 joueurs : Théo MINGUENAUD (19), Mathis PACREAU (15) et Arthur VARANNE (12) ont participé à plus de 10 matchs dans les équipes supérieures susnommées.

Considérant, que l'équipe de **Beaumont St Cyr (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7-6. A des règlements du Challenge des Réserves.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Beaumont St Cyr (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réclamations (40€) seront débités au club de Chasseneuil St Georges.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**DIVERS****Courriel du club d'Availles Limouzine :**

Réponse par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26529509 : Poitiers Stade (3) – Usson L'Isle (1) en Départemental 1 du 07/04/24
- Match n° 26559901 : Ouzilly (1) – Châtelleraut Portugais (3) en Départemental 4 poule B du 07/04/24
- Match n° 26667427 : Smarves Iteuil (2) – Sèvres Anxaumont (2) en Départemental 4 poule F du 06/04/24
- Match n° 26668119 : Bouresse / Queaux Moussac (1) – St Maurice Gençay (3) en Départemental 5 poule I du 07/04/24
- Match n° 27791242 : Ligugé (2) – Thouars Foot 79 (1) en Départemental 3 Féminines à 11 poule A du 07/04/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.
François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 4 Avril 2024 Procès-verbal n°24

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Sylvie TESSEREAU, Patricia PATRAULT et Chantal PINTAULT - MM. Jean Paul PINTAULT
Excusé M. Christian SAVIGNY

et Réunion du jeudi 11 avril 2024 Procès-verbal n°25

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Patricia PATRAULT et Chantal PINTAULT - MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusée Mme Sylvie TESSEREAU

Le PV n°23 est adopté sans modification

La commission jeunes fait face aux conditions météorologiques difficiles et décide de donner la priorité au championnat.

SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS						
Challenge	T	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U17/U18	3	02/03/24 30/03/24	27853055	Nieul/Mignaloux (1) / Naintré (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U15	3	02/03/24 30/03/24	27852987	Mirebeau (1) / Availles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U15	3	02/03/24 30/03/24	27852990	Brion/Gençay/Champagné/Sommières (1) / GJ Val de Vonne (1)	Arrêté municipal	13/04/24



SAISON 2023 - 2024 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D2	A	3	09/03/24	27747985	Gj Dissay Beaumont (1)	Cenon/Chât. Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Ant.Ing. (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U17/U18	D2	B	3	09/03/24	27762069	La Pallu/L'Envine/Cernay St Genest (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U17/U18	D2	B	3	09/03/24	27762071	Cissé (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	13/04/24
U17/U18	D2	D	3	09/03/24	27748079	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U17/U18	D2	D	3	09/03/24	27748080	ChâteauBrion/SMG/Sommeries/Champagné (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	A	3	09/03/24	27762368	Châtelleraut Portugais (1)	Gj Avenir 86 (2)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	A	3	09/03/24	27762369	L'Envine/La Pallu/Cernay St Genest (1)	Naintré (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	B	3	09/03/24	27761210	Ozon (1)	Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	B	3	09/03/24	27761211	St Savin/Vicq (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	13/04/24
U15	D2	D	3	09/03/24	27748231	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U15	D2	D	3	09/03/24	27748233	Gj Foot Sud 86 (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	20/04/2024*
U13	D1	/	4	10/02/24	27747489	Gj Espoir Sud Poitiers (1)	Châtelleraut SO (2)	Arrêté municipal	20/04/24
U13	D1	/	5	09/03/24	27747492	Châtelleraut SO (2)	Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D2	A	5	09/03/24	27762454	Vivonne (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	12/04/24
U13	D2	B	4	10/02/24	27748368	St Savin/Vicq (1)	Bonneuil/Availles (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D2	B	5	09/03/24	27748373	Ozon (1)	St Savin/Vicq (1)	Arrêté municipal	20/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758260	Gj Antoigné Ingrandes (2)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	A	3	09/03/24	27758261	Châtelleraut Portugais (2)	Sammarçoles/Nord Vienne/3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762484	Châtelleraut SO (4)	Naintré (2)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762485	Gj Antoigné Ingrandes (1)	St Savin/Vicq (2)	Arrêté municipal	13/04/24
U13	D3	B	3	09/03/24	27762487	Gj Avenir 86 (2)	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Arrêté municipal	13/04/24
U13	D3	B	6	06/04/24	27762497	Naintré (2)	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Finale Dép. Festival Foot U13	20/04/24
U13	D3	C	3	09/03/24	27762566	L'Envine/Cernay (2)	Gj Dissay Beaumont (4)	Arrêté municipal	13/04/24
U13	D3	C	3	09/03/24	27762568	Gj Avenir 86 (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	E	3	09/03/24	27762746	L'Envine/Cernay (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	F	3	09/03/24	27762839	Nieul l'Espoir (1)	Gj 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	27/04/24
U13	D3	G	3	09/03/24	27762868	Mirebeau (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	13/04/24
U13	D3	H	3	09/03/24	27762953	Valence en Poitou OC (1)	Gj 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	27/04/24

* Si les équipes sont éliminées du challenge U17 ou U15 elles auront la possibilité de jouer leur match au plus tard le 27/04

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres si tous les clubs sont d'accord et en informer la commission des jeunes du District

IMPORTANT

Nous préconisons aux clubs de licencier toutes les personnes qui pourraient avoir une fonction officielle tel que l'arbitrage au centre et à la touche ou l'encadrement d'équipes. Cela afin de pouvoir être couvert en cas de problème (assurance notamment).

DATE A RETENIR

Finale Régionale Fetis Lahitte : samedi 13 avril à Chasseneuil (16)

Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch : Samedi 27 avril à Gujan Mestras

Journée Nationale des Débutants : samedi 18 mai à Naintré

Finales des Challenge U17/U18, U15 et Dansac : Samedi 1^{er} juin à Buxerolles

**U17/U18 DEPARTEMENTAL 2****Forfait****Match n° 27747992 : Cenon/Châtellerault Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1) – ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/Les 3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1) en poule A du 30/03/24**

2^{ème} forfait de l'équipe d'ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/Les 3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1) (sans déplacement)

Courriel du club de l'ASM indiquant le forfait général de l'équipe

Amende de 22€ (2x11€) au club de l'ASM

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe d'ASM/Nord Vienne/Sammarçolles/Les 3 Moutiers/St Léger/Beuxes (1), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n°27748000 : Gj Dissay Beaumont (1) – Loudun (1) en poule A du 06/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Loudun

Match n°27747998 : Cenon/ Châtellerault Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1) – Naintré (2) en poule A du 06/04/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Cenon/Châtellerault Portugais/Vouneuil/Thuré/Gj Antoigné Ingrandes (1) (sans déplacement de Naintré (2))

Amende de 11€ au club de Cenon sur Vienne

Match n°27748091 : Poitiers PTT (1) – Poitiers CEP (1) en poule D du 06/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers PTT (1) (sans déplacement de Poitiers CEP (1))

Amende de 11€ au club de Poitiers PTT

U15 DEPARTEMENTAL 2**Match n° 27748217 : Neuville (2) – Vouneuil Béruges (1) en poule C du 06/04/24**

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°30 (10/04/24) qui donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Neuville (2) pour en donner le gain avec 3 buts à 0 à l'équipe Vouneuil Béruges (1).

U13 DEPARTEMENTAL 2**Match n° 27748366 : Gj Dissay Beaumont (1) – Naintré (1) en poule A du 10/02/24 remis au 30/03/24**

Match non joué l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée.

Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux

U13 DEPARTEMENTAL 3**Forfait****Match n°27762966 : St Maurice Gençay/Brion/Sommières/Champagné/Château Larcher (2) – Gj Espoir Sud Poitiers (5) en poule H du 06/04/24**

3^{ème} forfait de l'équipe de Gj Espoir Sud Poitiers (5) (sans déplacement)

Amende de 11€ au Gj Espoir Sud Poitiers

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait de l'équipe Gj Espoir Sud Poitiers (5) l'équipe est déclaré forfait général, veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.



Match n°27762879 : Cissé (1) – Jaunay Marigny (2) en poule G du 06/04/24

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Jaunay Marigny

Courriel de Cissé, la commission regrette que le club de Cissé n'est pas été prévenu.

CHALLENGE U17-U18

**Huitièmes de finale,
Du 13 janvier reportés au 02 mars puis
au 30 mars 2024**

N°	Équipe	Div		Équipe	Div	Date
1	GJ MONTASEVRES 3	D2C		NEUVILLE 1	D1	Joué
2	VOUNEUIL BERUGES 1	D2B		BUXEROLLES 1	D1	13/04/24
3	JAUNAY MARIGNY 2	D2B		POITIERS CEP 1	D2D	13/04/24
4	CENON/PO/VO/GJ AI 1	D2A		JAUNAY MARIGNY 1	D1	13/04/24
5	SAINT BENOIT 1	D1		GJ DISSAY BEAUMONT 1	D2A	Joué
6	GJ FOOT SUD 86 1	D1		VALDIVIENNE 1	D2C	Joué
7	NIEUIL MIGNALOUX 1	D2C		NAINTRE 1	D1	13/04/24
8	GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	D2D		MIGNE AUXANCES 2	D1	Joué

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres si tous les clubs sont d'accord

Les ¼ de finales initialement prévus le samedi 13 avril sont reportés au 27 avril

Les ½ finales sont prévues le 25 mai

**Quart de finale, 6 avril 2024
Reporté au 27 avril 2024**

	Équipe	Div		Équipe	Div
A	Vainqueur 7			GJ FOOT SUD 86 1	D1
B	NEUVILLE 1	D1		MIGNE AUXANCES 2	D1
C	Vainqueur 4			GJ DISSAY BEAUMONT 1	D2A
D	Vainqueur 2			Vainqueur 3	

Match n° 26667970 : Nieuil/Mignaloux (1) – Naintré (1) du 30/03/24

Match non joué en raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Nieuil L'Espoir.

Les frais de l'arbitre M. RIQUET Nicolas (26€76) et de l'accompagnateur M. AUGIS Jacques (26€76) seront à la charge du District.

Forfait

Match n° 27853048 : Neuville (1) - GJ Montasèvres (3) du 30/03/24

Forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (3) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Montasèvres

L'équipe de Neuville (1) est qualifiée pour la suite de la compétition



CHALLENGE U15

**Huitièmes de finale,
Du 13 janvier reportés au 02 mars puis
au 30 mars 2024**

N°	Équipe	Div		Équipe	Div	Date
1	OZON 1	D2B		ST BENOIT 1	D1	13/04/24
2	MIREBEAU 1	D1		AVAILLES/BONNEUIL 1	D2B	13/04/24
3	GJ MONTASEVRES 1	D2B		GJ AVENIR 86 1	D1	Joué
4	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	D2A		BUXEROLLES 1	D1	13/04/24
5	BRION/GENC/CH/SOM 1	D2D		GJ VAL DE VONNE 1	D1	13/04/24
6	MONTMORILLON 2	D1		GJ ESPOIR SUD POITIERS 3	D2D	13/04/24
7	GJ FOOT SUD 86 1	D2D		NEUVILLE 1	D1	13/04/24
8	POITIERS CEP 1	D2D		NAINTRE 1	D2A	13/04/24

La commission rappelle qu'il est possible d'avancer les rencontres si tous les clubs sont d'accord

Les ¼ de finales initialement prévus le samedi 13 avril sont reportés au 27 avril

Les ½ finales sont prévues le 25 mai

**Quarts de finale, 6 avril 2024
Reportés au 27/04 2024**

	Équipe	Div		Équipe	Div
A	Vainqueur 7			Vainqueur 1	
B	GJ AVENIR 86 1			Vainqueur 2	
C	Vainqueur 4			Vainqueur 5	
D	Vainqueur 8			Vainqueur 6	

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Félicitations aux équipes qualifiées pour la finale régionale qui aura lieu le 27 avril :

- Châtellerault SO chez les Filles
- Poitiers Stade chez les Garçons

Remerciements :

- à la ville de Vouillé pour la mise à disposition de ses équipements.
- au Groupement de Jeunes Sud Haut Poitou pour son soutien au district dans l'organisation de la finale.

CHALLENGE DANSAC

Veillez noter que l'article 6 des RG des compétitions de jeunes s'applique pour le challenge Dansac de ce samedi 13 avril.

« Article 6 : Participation aux rencontres

1/ Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club

Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.



En U17/U18 et U15, chaque équipe ayant une ou des équipes supérieures peut comprendre au maximum trois joueurs ayant disputé : - plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes), pour chaque phase dans le cas des championnats en deux phases - plus de sept matchs officiels avec les équipes supérieures (championnat et coupes) pour les championnats sur toute la saison

En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés).

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1ère phase pour les catégories mentionnées ci-dessus. »

CHALLENGE DANSAC U13

2ème TOUR - samedi 13 avril 2024

RDV des équipes à 13h45

A
BONNEUIL/AVAILLES 1
GJ VVM CHAUVIGNY 3
GJ DISSAY BEAUMONT 2
VALDIVIENNE 1

B à Jardres
BONNEUIL/AVAILLES 2
ST SAVIN/VICQ 1
GJ VVM CHAUVIGNY 2
OZON 1

C
GJ DISSAY BEAUMONT 3
SO CHATELLERAULT 2
NAINTRE 2
SAMMARCOLLES/NV/3M 1

D
BUXEROLLES 2
NEUVILLE 2
GJ SUD HAUT POITOU 2
CHASSENEUIL ST GEORGES 2

E
CHASSENEUIL ST GEORGES 1
GJ SUD HAUT POITOU 3
VALENCE EN POITOU 1
ST BENOIT 1

F à 10h
MIGNE AUXANCES 2
GJ MONTASEVRES 2
POITIERS STADE 3
POITIERS CEP 2

G
MONTMORILLON 2
NIEUIL L'ESPOIR 1
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
GJ VAL DE VONNE 2

H
POITIERS STADE 2
CHATELLERAULT PORTUGAIS 2
POITIERS ASAC 3
GJ ESPOIR SUD POITIERS 3

FEUILLES DE MATCH TARDIVES OU MANQUANTES

Amende de 13€

Match n° 27761223 : St Savin/Vicq (1) – GJ Montasèvres (1) en U15 D2 poule B du 06/04/24

Plateau U11 du 06/04/24 :

Poule B plateau 1 : GJ Avenir 86

Poule E plateau 1 : Thuré Besse

Poule K plateau 1 : GJ VVM Chauvigny

Plateau U7-U9 du 30/03/24 :

Secteur 7 : St Maurice Gençay

Plateau U7-U9 du 06/04/24 :

Secteur 3 : Thuré Besse

Secteur 5 : Ligugé et St Benoit

Secteur 6 : Chasseneuil St Georges

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2023/2024

Détection U14 Garçons



CONVOCAION OFFICIELLE

Monsieur,

Suite aux différents rassemblements organisés cette saison à destination des joueurs nés en 2010, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu pour participer à un rassemblement le :

LUNDI 15 AVRIL 2024 à POITIERS

au complexe sportif St Nicolas (156, route de Parthenay - terrain synthétique)

(rendez-vous à 14H - fin prévu vers 17h30)

Processus de Détection :

- Le 22/02 : stage (environ 50 joueurs convoqués)
- Le 20/03 : stage (environ 50/60 joueurs convoqués)
- Le 15/04 : stage (environ 25/30 joueurs convoqués) – préparation, détection finale « Sélection Vienne »
- Le LUNDI 22 AVRIL :
 - o SELECTION de la VIENNE U14G : Tournoi Interdistricts LFNA (16 joueurs maximum convoqués).
 - Site : Plaine de la Mineraie à Niort.
 - Rdv sur place à 12h30 (1^{er} match à 14h).
 - Oppositions contre les Sélections : Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime.

Chaque joueur devra se munir :

- de son sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, affaire de rechange, serviette, gel douche.
- d'une Gourde
- de l'autorisation parentale jointe ci-dessous (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Liste des 28 joueurs (dont 2 Gardiens de But) convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : FOYOH Ahmed, GUENAND Soan, DA SILVA Pablo, REDOUIN Yaël, GEORGE Enzo, CHAIBI Ahmed Yassine, CUAU André, FALL Boubacar
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : FUMERON Maël
- G.J VAL de VONNE : LECOR Juanylio
- G.J V.V.M / CHAUVIGNY : HERAULT Jules
- JAUNAY/MARIGNY : **MORCEAU VILLAIN Manoë**
- MIGNE-AUXANCES : CAPEL Tom, THEBAUD Louis
- MONTMORILLON : JOFFRE Jules
- POITIERS F.C : RAPICAULT Mathis, POEY Jean, BIARD Emilio, PACREAU Louka, DONAT Sacha, IMBERT BAUER Leysson, BATRUTDINOV Nabi, VILLEPONTOUX Timothé, EL BRAHMI Bilal, DIABY Mouhamadou Sanoussy, **MASFETY MERCIER Romain**, KHARMOUDI Rayan, DIAKITE Aboubacar Sidiki

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtelleraut



 INSCRIPTION 

 CONCOURS D'ADMISSION 

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 22 MAI 2024
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT

ou sur le site du collège
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatelleraut>

Tél : 05.49.21.15.97